Direction des Services Techniques
GB/DC/HC/JFT/RN

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° ST 497-2024

Chantier sur la voie publique portant restriction à la circulation et au stationnement et autorisation d'occupation temporaire du domaine public 15 Avenue du Général de Gaulle

Le Maire de la Commune du Lavandou

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles L.325-1 et R.110-1, R.110-2, R.411-5, R.411-8, R.411-25, R.417.4, R.417-9, R.417-10 et R.417-11,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8ème partie),

Vu la Loi N° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la Loi N° 82-623 du 22 Juillet 1982 et par la Loi N° 83-8 du 7 Janvier 1983,

Vu l'arrêté municipal N°2020217 du 08/07/2020 portant délégation de fonction et de signature à M. Denis CAVATORE,

Vu la demande en date du 02/12/2024 par laquelle la société **SOLUTIONS 30 – 2229 Route des Crêtes – Site Arcole – Espace Bcoworker - 06560 VALBONNE**, sollicite, ainsi que pour ses sous-traitants, l'autorisation de travailler et d'occuper des places de stationnement sur le domaine public du 15 Avenue du Général de Gaulle,

Considérant que des travaux d'aiguillage + réparation de canalisation pour le compte d'Orange, nécessitent des restrictions à la circulation et au stationnement,

ARRETE

Article 1 : En raison des travaux cités ci-dessus, des restrictions seront apportées à la circulation et au stationnement : **15 Avenue du Général de Gaulle.**

Article 2 : Ces restrictions prendront effet le **mardi 10 décembre 2024.**

Article 3 : Le stationnement de tous les véhicules y compris les motos, cyclomoteurs, vélomoteurs, cycles et autres, sera interdit, **15 Avenue du Général de Gaulle, sur 20 m², soit les 2 places de stationnement « Achat Rapide ».**

Article 4 : La présente interdiction sera matérialisée sur le site par des barrières et panneaux règlementaires mis en place par les Services Techniques Municipaux, 48 H avant, conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle susvisée.

Article 5 : La circulation Avenue du Général de Gaulle sera maintenue mais dévoyée sur les places de stationnement réservées à cet effet.

Article 6 : La signalisation temporaire sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8ème partie). Elle sera mise et maintenue en place par l'entrepreneur qui sera et demeurera entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir de fait du chantier. A l'expiration de l'autorisation ou en cas de révocation, le permissionnaire est tenu de libérer la voie publique et de restituer l'emplacement dans son état d'origine.

Article 7 : Les usagers de la voirie sont tenus de respecter la signalisation provisoire mise en place.

Article 8 : Les véhicules en infraction qui ne respecteront pas la signalisation prévue à l'article 4 seront enlevés et mis en fourrière, aux frais du contrevenant.

Article 9 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon sis 5, rue Racine - 83000 TOULON – dans les 2 mois à compter de sa date de notification et de publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 10 : Messieurs Le Directeur Général des Services, Le Directeur des Services Techniques, Le Chef de la Police Municipale, Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bormes-Les-Mimosas, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à la société SOLUTIONS 30.

Fait au Lavandou, le 3 décembre 2024

Pour Le Maire
Denis Cavatore – Adjoint aux Travaux

MAIRIE DU LAVANDOU
SERVICE TECHNIQUE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de la présente notification
Notification faite à la société SOLUTIONS 30 par mail
En date du .....

Publié le .....

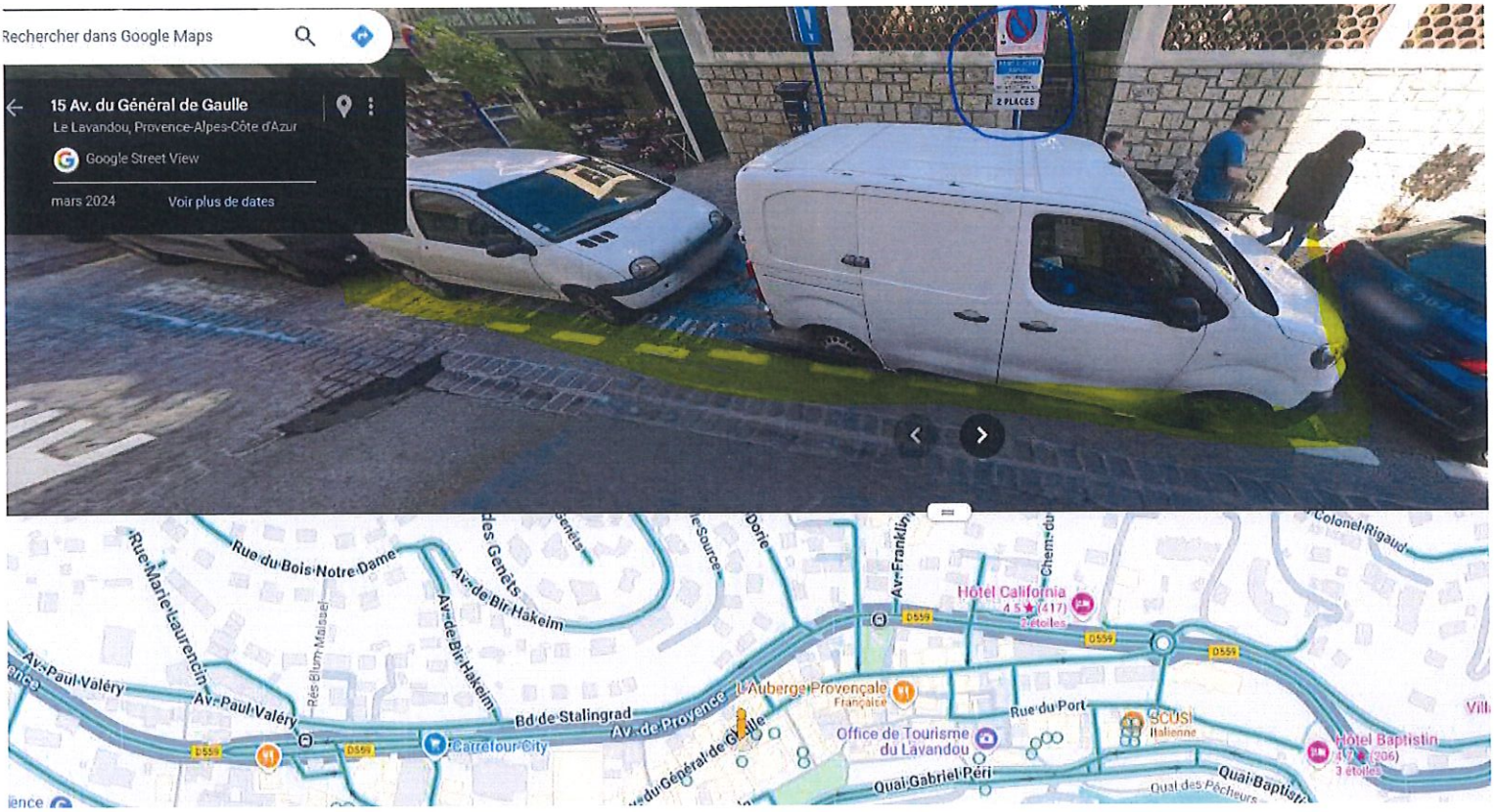
Rechercher dans Google Maps
15 Av. du Général de Gaulle
Le Lavandou, Provence-Alpes-Côte d'Azur
Google Street View
mars 2024
Voir plus de dates
2 PLACES
Rue du Bois Notre Dame
Av de Bir Hakeim
Av Paul Valéry
Rue Marie Laurencin
Bd de Stalingrad
Av de Provence
Carrefour City
Hôtel California
4.5 (417)
3 étoiles
L'Auberge Provençale
Française
Office de Tourisme du Lavandou
Rue du Port
SUSI
Italienne
Hôtel Baptistin
3 étoiles
Quai Gabriel Péri
Quai des Pêcheurs
Av Franklin
Colonel Rigaud
D559

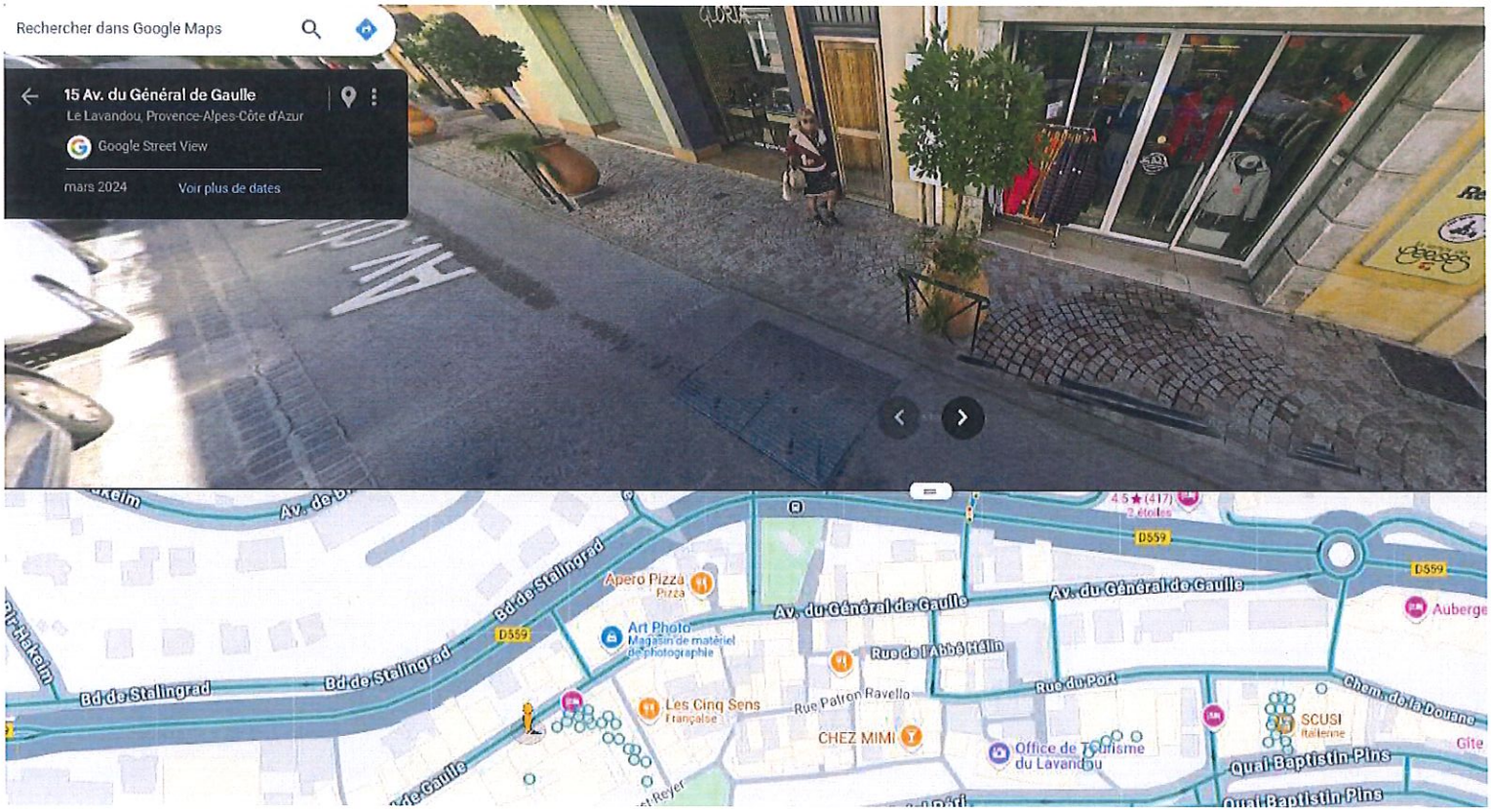
Rechercher dans Google Maps
15 Av. du Général de Gaulle
Le Lavandou, Provence-Alpes-Côte d'Azur
Google Street View
mars 2024
Voir plus de dates

Av. de Bakeim
Bd de Stalingrad
Apero Pizza
Pizza
Art Photo
Magasin de matériel de photographie
D559
Av. du Général de Gaulle
Rue de l'Abbé Hélin
Rue Patron Ravello
Rue du Port
Les Cinq Sens
Française
CHEZ MIMI
Office de Tourisme du Lavandou
SCUSI
Italienne
Chem. de la Douane
Quai Baptistin Pins
Auberge
Gite